

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 1^{er} AVRIL 2019 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Madame et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT MAIRE

RÈGLEMENT 609-1

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 609
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019 "**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 14 janvier 2019, le règlement 609 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2019;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'éclaircir des tarifs pour les *cours Aquaventure* et les *terrains de soccer* (7 et 11 joueurs) et ajouter un tarif pour la location de la scène mobile ;

ATTENDU QU' avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été présenté par monsieur le conseiller Pierre Tétrault à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le **RÈGLEMENT 609-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 609 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019** soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit

ARTICLE 1 : Le présent règlement abroge les tarifs pour le terrain de soccer (article 12.4) et les cours de natation (article 12.6 – 2^e tableau) par **les tarifs suivants** : (ne comprennent pas les taxes)

Article 12.4: TERRAIN DE SOCCER

Mineur (pour la saison) terrain à 7 joueurs	45.00 \$/équipe
Mineur (pour la saison) terrain à 11 joueurs	55.00\$/équipe
Adulte (pour la saison) terrain à 7 joueurs	185.00 \$/équipe
Adulte (pour la saison) terrain à 11 joueurs	225.00\$/équipe
Location – 1 terrain	150.00 \$/3 jours
Location – 2 terrains	195.00 \$/2 jours
Location – terrain	36.00 \$/partie

COURS NATATION	JUSQU'AU 30 mai 2019	APRÈS Le 30 mai 2019
Junior (1-10)		
1 ^{er} enfant (100%)	65.00 \$	Tarif + 25%
2 ^e enfant (15% de rabais)	56.00 \$	
3 ^e enfant (25% de rabais)	49.00 \$	
4 ^e enfant	Gratuit	
Pré-scolaire	45.00 \$/1 parent et bébé	Tarif + 25 %
Aqua-adulte(Aquaforme-entraînement)	75.00\$/personne	Tarif + 25 %
Équipe de compétition	108 .00 \$	Tarif + 25 %

RÈGLEMENT 609-1 (SUITE)

ARTICLE 2 : L'article 12.7.1 est ajouté au règlement 609 afin d'établir les coûts pour la location de la scène mobile, soit : **les tarifs suivants** : (ne comprennent pas les taxes)

Article 12.7.1: SCÈNE MOBILE

Organismes venant de l'extérieur de la région de Valcourt	300 \$
Organismes de la région de Valcourt (intermunicipales)	150 \$
Organismes de Valcourt	100 \$

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté par la résolution 079-19-04-01.

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MIL-DIX-NEUF.

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :
RÈGLEMENT ADOPTÉ :
DATE PUBLICATION :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

11 mars 2019
1^{er} avril 2019
5 avril 2019
05 avril 2019 Informateur

RÈGLEMENT NUMÉRO 609-1

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public informant de l'adoption du règlement 609-1 en affichant une copie, au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant dans le journal mensuel de la municipalité intitulé: L'INFORMATEUR, édition du 5 avril 2019 circulant dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 avril 2019.

Manon Beauchemin
Greffière